

Quelles mesures d'urgence pour sauver le tissu économique en pleine pandémie du Covid-19 au Bénin ?

Par Yacine Bio Tchané, Economiste et Associée-gérante du cabinet T-Ventures

Depuis quelques mois le monde est confronté à une crise sanitaire sans précédent avec l'apparition du Covid-19 et son évolution inquiétante. A ce jour, selon *l'Organisation Mondiale de la Santé*, 198 pays sont touchés et plus de la moitié de la population mondiale est confinée. Le virus a infecté plus de 1 210 956 personnes dans le monde et fait plus de 67 594 décès. Il a ainsi causé un ralentissement de la libre circulation des personnes et des biens et a entraîné une contraction des économies, la banqueroute de nombreuses entreprises, une hausse du chômage et un accroissement de la dette globale. La résilience des économies du monde est plus que jamais éprouvée.

Au Bénin, la pandémie sévit avec 26 cas confirmés dont 05 guéris et 01 décès à la date du 7 Avril 2020. Le gouvernement a pris la mesure de la crise en mettant en vigueur des mesures d'urgence pour la contenir, à savoir : l'isolement des passagers de vols provenant de l'étranger et certaines frontières terrestres sous la supervision et la prise en charge par l'Etat, la mise en place d'un cordon sanitaire limitant les mouvements autour des 12 communes les plus atteintes ainsi qu'une campagne de communication multicanale sur les gestes de barrière à adopter.

Bien qu'un confinement n'ait pas été décrété au Bénin, l'économie est forcément affectée par la pandémie notamment dû à la mise en place du cordon sanitaire brisant les chaînes logistiques pour les petits commerçants et le flux de biens et de personnes à travers le pays, la fermeture des frontières de tous ses Etats voisins, la baisse du commerce international et celle des cours du coton, et dans une certaine mesure la baisse des transferts des migrants en Europe.

Que ce soit la petite commerçante dont les activités sont au ralenti ou à l'arrêt car elle ne peut plus s'approvisionner en tubercules et épices du Nord dû à l'interdiction du transport des taxis hors du cordon sanitaire, ou la gérante d'un complexe touristique qui a licencié deux-tiers de son personnel car l'affluence est à son plus bas niveau, ou encore le gérant d'une agence de



transfert d'argent dont le chiffre d'affaires de l'entreprise a baissé de plus de moitié compte tenu du confinement en Europe, pour ne citer qu'eux, on peut dire sans grand risque de se tromper que les opérateurs économiques et entreprises béninoises quel que soient leurs tailles et leurs domaines d'activités sont touchées par la pandémie de diverses manières.

Dans le but d'observer les effets du Covid-19 sur les activités économiques dans la capitale économique, le cabinet T-Ventures a mené un sondage auprès de 155 entreprises enregistrées et actives dans 10 secteurs clés opérant dans les communes de Cotonou (79%) et d'Abomey-Calavi¹ (21%). 52% des entreprises sont des Sociétés à responsabilité limitée (Sarl) et 40% sont des établissements majoritairement gérés par des hommes (74%). Le questionnaire vise d'une part, à comprendre les effets de la pandémie sur les activités des PME/PMI et les mesures prises par ces dernières pour la contenir ; et d'autre part à recenser les mesures d'accompagnement souhaitées par ces entreprises.

De l'analyse des résultats de cette enquête, il ressort que 61% des entreprises affirment avoir été affectées par la crise et 32% le sont partiellement ; soit plus de neuf (9) entreprises sur 10 sont affectées d'une façon ou d'une autre par la crise du Covid-19. En revanche, 7% des entreprises restantes déclarent que la crise n'a aucune répercussion sur leurs activités. Il faut noter que les mesures de distanciation ont amené 19% des entreprises interviewées à volontairement cesser leurs activités afin de se prémunir de la crise.

Comme on pouvait s'y attendre, les secteurs les plus impactés par la crise sont : hôtellerie/restauration, industrie, agro-alimentaire, transport/la logistique et numérique/télécoms. En revanche, le secteur des services semble avoir été plus épargné jusque-là.

Les effets de la crise se manifestent principalement par trois facteurs : une réduction significative de la clientèle, l'annulation de commandes ou le report de contrats et la difficulté d'importer/exporter.

Niveau et forme d'impact

Les PME/PMI au Bénin ont pris la mesure de la pandémie de sorte que 85% mettent en vigueur les gestes de barrière et les dispositions d'hygiène contre 14% qui n'ont pris que des mesures partielles. Quant aux dispositions alternatives de travail, le télétravail partiel et total domine

¹ Les entreprises ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le Registre des Entreprises de l'INSAE (2017). Compte tenu des circonstances, le sondage a été conduit par téléphone ou via un lien envoyé par WhatsApp au promoteur de l'entreprise.



avec 45% des entreprises qui l'ont adopté. En revanche, parmi les 55% qui n'ont pas pris de mesures de travail à distance, 48% estiment ne pas disposer d'infrastructures adaptées pour le faire, 31% ne le trouve pas nécessaire et 14% mènent des activités nécessitant la présence physique du personnel.

Profil des entreprises

La majorité des entreprises (50%) ont été créées au cours des cinq dernières années tandis que 29% ont entre 6 et 10 ans d'années d'existence et 17% plus de 10 années. En plus d'être jeunes, la majorité d'entre elles (77%) emploient moins de 10 employés toutes catégories confondues.

Selon une étude du Ministère des PME, la durée de survie d'une entreprise au Bénin est en moyenne de 3 ans. Ainsi, ces jeunes entreprises restent vulnérables et elles ont des besoins constants en fonds de roulement. En cas de crise, leur santé financière est encore plus à l'épreuve si bien que 28% des entreprises estiment ne pas pouvoir rester opérationnels au-delà des deux prochaines semaines par manque de moyens. Dans le cas extrême de non-perception de recettes, 27% des entreprises mettraient les clés sous le paillason en moins de 30 jours, 38% entre 30 et 60 jours et 16% entre 60 et 90 jours. En d'autres termes, en cas d'arrêt total d'activités pour cause de confinement total ou de pertes d'opportunités, en trois mois, 81% des entreprises auront fermé.

Relance économique

Tandis que la majorité des pays de l'UEMOA a adopté des programmes de mesures économiques à l'endroit des PME/PMI et du secteur informel, le gouvernement béninois reste attendu pour insuffler des fonds dans l'économie et garantir la survie du tissu économique.

En effet, 72% des entreprises tous secteurs confondus affirment avoir besoin d'une forme d'assistance afin de survivre. Les cinq types d'assistance principalement sollicités par les entreprises par ordre d'importance : (i) accès à une subvention financière, (ii) accès à un crédit à un taux préférentiel, (iii) différé des impôts dus, (iv) opportunités d'affaires locales, et (v) exonérations d'impôts/CNSS.

Propositions de mesures d'intervention d'urgence

Nous partons du principe que notre économie ne survivra à la crise que si conjointement aux mesures sanitaires prises d'autres assurant le maintien des entreprises en activités le sont



aussi. **Il est primordial que les opérateurs économiques et commerçants soient en bonne santé et qu'ils continuent de générer des recettes, de s'approvisionner en intrants et de continuer à honorer leurs engagements** vis-à-vis de leurs partenaires que sont les employés et prestataires. Lorsqu'on sait qu'en moins de 90 jours, 81% des entreprises pourraient mettre la clé sous le paillason en cas d'absence de recettes, il urge d'éviter une crise aux conséquences multiples.

Suite à l'analyse des résultats de l'enquête, le cabinet T-Ventures propose 10 mesures d'interventions les plus urgentes qui suivent :

1. Un moratoire jusqu'à juin 2020 inclus sur le paiement des impôts, taxes et cotisations pour les PME/PMI, commerçants et artisans qui sont à jour dans leurs déclarations au 31 décembre 2019 ;
2. La subvention de la charge salariale pour une période de 3 mois aux entreprises ne pouvant pas financer le redéploiement de son personnel en chômage technique ayant une existence juridique de plus de 3 ans et qui sont à jour dans leurs déclarations au 31 décembre 2019 ;
3. L'apurement des arriérés aux entreprises dans les secteurs les plus touchés par la crise, notamment : l'industrie hospitalière (hôtellerie, tourisme et restauration), l'agro-alimentaire et l'industrie, le commerce et le numérique/les télécoms ;
4. La mise en application par les institutions de crédit les directives de la BCEAO : des taux d'intérêt proportionnels au nouveau taux directeur de 2.5%, le report de crédits de 3 mois renouvelables une fois sans charge d'intérêt, ni frais, ni pénalités de retard aux entreprises qui le sollicitent ;
5. Le renforcement de la fibre optique afin d'améliorer la connectivité et la révision à la baisse de la grille des frais téléphoniques et d'Internet au regard d'un accroissement de l'usage du téléphone mobile et pour favoriser le télétravail, booster le marketing et la communication digital, et promouvoir la formation/l'apprentissage à distance ;
6. Le maintien du calendrier des marchés publics pour le trimestre dans les secteurs concernés afin de permettre aux entreprises locales de maintenir des flux de trésorerie ;
7. La création d'un fonds d'urgence de soutien aux PME/PMI ;
8. La dotation du Fonds d'aide à la solidarité nationale de fonds affectés pour la prise en charge des artisans et commerçants de l'informel atteints par la pandémie sur le plan alimentaire et sanitaire pour une période de trois mois et le don de kits d'urgence



médicale aux femmes comprenant 3 masques, du paracétamol, un désinfectant, des vitamines, du Vick's et des images des mesures de protection contre la pandémie en français et langue locale ;

9. La revue des chaînes d'approvisionnement en faisant un usage des transports publics pour qu'ils servent à ramener les produits des jardins/champs/fermes plutôt que de laisser les commerçants de déplacer à travers plusieurs communes pour s'approvisionner ;
10. La promotion des paiements via portemonnaie électronique. Toutefois malgré les incitations pour favoriser les transactions mobiles, 48% des répondants ne font pas un usage plus accru des services financiers digitaux principalement parce qu'ils estiment que ces services ne sont pas pratiques (55%), qu'ils ne disposent pas de portemonnaie électronique (17%) ou que ces services ne sont pas fonctionnels pour la plupart du temps (13%). Il est donc opportun qu'une campagne de communication menée par le gouvernement et les GSM amène à un changement de comportement.

En somme, chacun d'entre nous est responsable de soi-même, de sa famille et de sa communauté. Respectons les mesures d'hygiène et les gestes de barrière et ne manquons pas d'éduquer nos communautés pour sauver autant de vies que possibles. Acquittons-nous de nos obligations fiscales, administratives et sociales dans la mesure du possible car l'économie doit continuer de tourner. Et enfin, partageons de notre temps et de nos ressources pour venir à bout de cette pandémie.